

## Mille Arbres

22 et 23  
novembre

Samedi, 14 h - 17 h

Dimanche, 9 h 30 - 12 h

Programme en pages centrales



Les écoles publiques sont bien dans le rythme des quatre jours et demi p. 5



Annick Billon, adjointe au maire, est la première sénatrice de la Vendée p. 12

112 Castelonnais sacrifiés sur tous les fronts de la Grande Guerre p. 17



LE  
CHATEAU  
*d'Olonne*

[www.lechateaudolonne.fr](http://www.lechateaudolonne.fr)

**3 Équipements publics**

- Le futur Hôtel de Ville va sortir des cartons

**4 Services municipaux**

- La Mairie teste le service du samedi matin
- Personnel municipal, disparition soudaine de Daniel Robert

**5 Jeunesse**

- Rentrée scolaire : le « rythme » est pris
- Activités des enfants : **Castel'Pass**, 30 à 80 € à saisir

**6 Social**

- Zoom sur les réalités sociales

**7 Convivialité**

- La **Fête des voisins**, une levure de bon voisinage
- Goûter de Noël du 3<sup>e</sup> âge, les inscriptions sont ouvertes

**8 Urbanisme**

- Pour qui, le « logement abordable » ?
- Prés de la Clais sud**, première étape de l'aménagement
- Rue du Bois, neuf appartements en logement social locatif

**9 Cadre de vie et voirie**

- Grandes avenues et petites allées

**10-11 Les principaux travaux en ville****12 Intercommunalité**

- Motion **Pour réussir la commune unique du Pays des Olonnes**
- Annick Billon, 1<sup>re</sup> femme sénatrice de la Vendée

**13-14-15 Culture**

- Médiathèque **Michel-Raimbaud** : **Les Petits bonheurs** sous la plume
- L'agenda culturel

**16 Au passé récent**

- Un événement, une date, une photo...

**17 Passé antérieur**

- 112 vies volées, la « saignée » 14-18
- Les Castelonnais invités à fouiller et à prêter leurs archives

**18 État civil****19 Tribunes des groupes d'opposition****20 Infos pratiques**

- Commerces : La « Préférence » affichée !
- Vigilance : Démarchages douteux, attention !
- Civisme : Préalable pour voter, s'inscrire comme électeur

Castel info n° 36, novembre 2014

Directeur de la publication : Joël Mercier,  
Maire du Château d'Olonne.

Rédaction : Hugues Front,

Photos : Hugues Front, Brigitte Raveleau,  
Robert Scheenaerts, Jacques Boullissière, Gérard Durand.

Maquette : MCM Information.

Mise en page : Tessier Communication,  
Saint-Hilaire-de-Riez.

Impression : Offset 5, La Mothe-Achard.

Dépôt légal en cours.

Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC  
issu de forêts gérées durablement.

PEFC : 10-31-1980.



## Événements et initiatives

Ces dernières semaines furent riches en événements et en initiatives.

Le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire, début septembre, nous avons mis en œuvre les nouveaux rythmes éducatifs dans les écoles publiques. À la mi-temps de ce 1<sup>er</sup> trimestre, nous notons qu'ils sont bien adoptés par les enfants et les familles. Merci à tous ceux qui, ensemble et en amont, ont préparé de façon constructive l'application de la réforme : les parents, les agents municipaux, les enseignants, et les partenaires des activités péri-éducatives.

L'élection de mon adjointe Annick Billon au Sénat, fin septembre, honore tous les Castelonnais. Marque de profonde confiance, le président du Conseil général l'avait choisie en seconde position sur sa liste. Ce choix reflète aussi la fiabilité et le sérieux que la majorité municipale inspire au-delà du Château d'Olonne.

Mi-octobre, les trois Conseils municipaux de l'agglomération ont voté la même résolution **Pour réussir la commune unique du Pays des Olonnes**. Sans bruit, mais résolument, mon équipe a apporté une contribution essentielle à la rédaction des engagements à tenir. Et quoi qu'il advienne, il est inscrit que la population castelonnaise aura, souverainement, le dernier mot.

En attendant cette échéance, la vie communale se déploie à partir des projets proposés lors de la campagne électorale en début d'année et sur la base des services quotidiens du service public municipal. À ce propos, je souhaite que le lien entre vous et nous - les élus et le personnel municipal - soit permanent. C'est pourquoi, en particulier pour ceux qui en semaine ne peuvent pas se rendre en mairie, nous avons pris, fin octobre, l'initiative d'ouvrir un service d'accueil le samedi matin. S'il ne peut répondre à tout, ce service complémentaire vous permettra toujours, en tout domaine, de prendre un premier contact avec un agent municipal et un élu de mon équipe.

Avec le Conseil municipal, j'invite tous les Castelonnais à nous retrouver dans quelques jours pour la prochaine édition de **Mille Arbres**. Connaissant l'intérêt que vous lui portez depuis toujours, je suis convaincu d'avance du succès de l'événement !

Joël Mercier,  
Maire

*Cordialement*



## Le futur Hôtel de Ville va sortir des cartons

Le dossier **Hôtel de Ville** est arrivé à l'étape de sélection des entreprises qui édifieront le bâtiment. Démarrage du chantier au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

**Le permis** de construire a été délivré le mois dernier, et le processus de sélection des entreprises qui réaliseront le bâtiment est en cours. Si l'appel d'offres est concluant, le chantier démarrera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Sauf intempéries paralysantes ou aléas imprévisibles, la construction s'achèvera à l'été 2016.

Une fois les bureaux transférés et les personnels installés, l'acte 2 sera engagé avec au programme la déconstruction de « l'ancienne mairie », puis la reconfiguration urbaine et environnementale de tout le site. Le centre-ville a beaucoup à y gagner. Par son orientation, avec une longue façade « donnant » sur ce centre-ville, et vu son implantation - sur le parking actuel - le futur Hôtel de Ville impactera fortement le secteur. L'agencement global des accès du public, du stationnement, de l'environnement paysager, et l'ouverture d'une « grande fenêtre » sur l'**Aire des Vallées** oxygéneront le cœur du Château d'Olonne. Ce nouveau visage n'apparaîtra cependant que début 2017.

D'ici là, c'est inévitable, les travaux bouleverseront quelques habitudes. Il faut prévoir à un moment ou à un autre des nuisances de bruit, de poussière, de boue... La Ville essaie d'anticiper avec pour priorité absolue de garantir l'accès permanent des Castelolonnais à leur « vieille mairie ».

### Pour l'efficacité du service public

Essentiel pour l'écoute des administrés et pour le travail rationnel des agents municipaux, l'ordonnement des bureaux est prévu en relation avec les flux des usagers et avec une logique de services groupés autour de leurs directeurs. Le rez-de-chaussée sera affecté aux services les plus sollicités : **Accueil, État civil, Vie scolaire...** Plus spécialisés, l'**Urbanisme** et les **Services techniques** se répartiront au 1<sup>er</sup> étage. Quant aux services transversaux - **Direction générale, Finances, Ressources humaines...** - ils partageront le niveau supérieur avec les bureaux des élus.

Orienté à l'Est, le futur Hôtel de Ville correspondra à un immeuble de 50 m de long sur 16 m de large avec deux étages. Distincte par sa forme en « alvéole », au rez-de-chaussée la salle du Conseil municipal (130 m<sup>2</sup>) recevra aussi les cérémonies de mariage.

### Du stationnement de l'autre côté de la rue



Le futur Hôtel de Ville devant investir le parking actuel, la Ville compense en face.

Avec 34 places, ce nouveau parking de 1 500 m<sup>2</sup> est réservé à l'accès des administrés ayant affaire en mairie. Le stationnement y est organisé en « U » et

un cheminement bien distinct garantit la sécurité des piétons. Des plantations d'arbustes et la création de quelques massifs boucleront le chantier cet hiver. Les véhicules entrent et sortent par la rue Séraphin Buton. À pied, on peut utiliser à la fois la rue Buton et la rue d'Olonne. La Ville consacre 80 000 € à la création de ce parking.

### 650 places en centre-ville

La consigne est passée auprès du personnel et des élus municipaux : pendant la construction du nouvel Hôtel de Ville, ils utiliseront les autres aires

de stationnement proches. Avec les parkings de l'école **René-Millet**, de la **Poste**, de l'**Aire des Vallées**, de la salle **Plissonneau...** le centre-ville dispose de plus de 650 places. Plutôt faible, le risque de « tourner en rond » !

### 40 places récupérables dans deux ans

Le projet d'insertion urbaine et environnementale du futur Hôtel de Ville rapatriera une quarantaine de places dans le périmètre de l'aménagement d'ensemble.

# La Mairie teste le service du samedi matin

Test probatoire, la mairie est ouverte le samedi matin de 10 h à 12 h. Si les Castelonnais l'apprécient, cette extension du service public sera maintenue.

**C'est** à la mesure de la fréquentation et de la satisfaction du public que le bilan sera dressé, au printemps. Mais d'abord, pour éviter tout malentendu initial, il faut savoir que le service complémentaire du samedi matin n'est pas comparable à celui rendu, au fond des sujets, du lundi au vendredi\*.

Le samedi matin, un seul agent municipal est en mairie. Il ne peut pas être au fait de tout. Il ne peut pas donner des réponses complètes à toutes les questions. Il n'est pas en capacité de résoudre les problèmes techniques et particuliers. En revanche, écouter et prendre bonne note d'une observation ou d'une demande, il peut ! C'est en effet la raison d'être de la permanence du samedi. Le contenu de la mission est l'accueil, l'écoute, le renseignement...

Certains services pratiques sont rendus sur-le-champ : remise des sacs jaunes pour le tri sélectif, de **Castel info**, du plan de la ville, etc. Mais le fonctionnaire du samedi matin ne peut pas instruire un permis de construire, recevoir un paiement de restaurant scolaire...



En revanche, sur ces sujets comme pour tous ceux intéressants ou préoccupant les administrés, il prend note de la demande. Elle sera communiquée au service compétent dès le lundi. Il indique aussi à l'administré demandeur qui va traiter son dossier, dans quel délai la personne compétente se saisira de son affaire, lui répondra, etc.

\*De 8 h 30 à 12 h, et de 13 h 30 à 18 h.

## En binôme, avec un élu

La permanence d'accueil du samedi est créée pour faciliter la vie des administrés. Elle vise en particulier les Castelonnais qui, en raison de leurs horaires de travail par exemple, ne peuvent pas venir en mairie au cours de la semaine. Le fonctionnaire de permanence les accueille avec à ses côtés un adjoint au maire. Comme l'agent municipal, celui-ci est à l'écoute. Comme lui, s'il n'est pas en mesure de résoudre le problème du concitoyen, il répercute au collègue élu à même de l'appréhender.

## Nécrologie

### Daniel Robert, « on pouvait compter sur lui »

Mardi matin 19 août, la nouvelle glace le personnel municipal : Daniel Robert, 56 ans, vient d'être emporté dans son sommeil. Sa subite disparition fige de stupéfaction ses collègues de travail, le maire et les élus municipaux.

Par sa fonction, Daniel était en relation avec tous les agents municipaux. Vu sa personnalité, généreuse et droite, il était apprécié et respecté de tous. Pour beaucoup, c'était un ami.

Venu du Nord, Daniel fut recruté en 2006. Il avait « baroudé ». Son CV témoignait de forts engagements à l'armée comme dans le civil, dans le privé et dans la fonction publique, et encore dans le social avec la conduite d'un chantier-école de réinsertion. À la mairie, il lui est confié l'encadrement de l'équipe **Bâtiment**, soit une dizaine d'ouvriers.

Parallèlement, Daniel prépare un concours pour progresser professionnellement.

Il réussit. Il peut viser d'autres responsabilités. Le voilà, par exemple, chargé de surveiller et contrôler la construction des salles **Pierre-de-Coubertin** et **La gargamoëlle**.

En 2010, le Conseil général de la Vendée repère et appelle Daniel. Mais la grande taille de la collectivité départementale ne lui convient pas. La Ville du Château d'Olonne lui tendant la perche, Daniel est de retour début 2013. Il devient responsable du Centre technique municipal, soit d'une soixantaine d'agents municipaux.

Lors de sa sépulture, Joël Mercier, Maire, rendit hommage à Daniel avec des mots traduisant, tant que faire se peut, l'émotion et la peine ressenties au sein de la collectivité.



**« Sa personnalité restera vivante en nous, tant elle nous a marqués. Pour moi, Daniel restera cet homme droit, simple, courageux, loyal et respectueux d'autrui. Il était agréable de travailler avec lui pour le bien commun. L'injustice lui faisait mal. La tentation de blesser lui était étrangère. Il savait écouter, affiner et amender son ressenti ou son jugement. Daniel était un homme de cœur et d'apaisement. On pouvait compter sur lui. »**



# Rentrée scolaire : le « rythme » est pris

Rentrée réussie. Dans les écoles communales, l'évolution des effectifs rassure. Le rodage des nouveaux rythmes scolaires aussi...

**1 027 élèves.** Avec 12 enfants de plus que l'an dernier, l'effectif global des écoles primaires du Château d'Olonne progresse légèrement. Le secteur public conforte sa position avec 23 élèves supplémentaires. À lui seul, le groupe scolaire **René-Millet** en compte 22 de plus. Déjà en 2013 la maternelle accueillait 17 élèves supplémentaires et ouvrait une 4<sup>e</sup> classe. Liée à l'extension de l'habitat à proximité, la tendance devrait se confirmer avec l'urbanisation des **Prés de la Clais sud**.

## Mercredi matin, école !

Pour la Ville, le défi de la rentrée était le lancement des nouveaux rythmes dans les écoles publiques. Préparée depuis plus d'un an dans un esprit de concertation permanente avec les parents et les enseignants, l'application se décline en trois faits majeurs :

- école le mercredi matin,
- organisation d'ateliers en milieu d'après-midi, deux fois par semaine, dans chaque école,
- gratuité de ces ateliers.

## Pour encourager les activités des enfants

### Castel'Pass, 30 à 80 € à saisir

Pourquoi s'en priver !

À tout enfant castelonnais, la Ville accorde chaque année une aide de 30 à 80 € pour qu'il pratique plus facilement une activité extrascolaire dans les domaines sportif, culturel, ou artistique.

Simple à demander et à obtenir, **Castel'Pass** est valable quel que soit le lieu d'exercice de l'activité, au Château d'Olonne ou dans une autre commune.

\*Pour tout renseignement ou retrait d'un dossier **Castel'Pass** contacter le service **Jeunesse et Sport**, Centre de loisirs des Plesses, 2, rue Denis Papin. Tél. 02 51 21 47 22.

## 85 % de participation aux nouvelles activités

Avec pour objectif l'éveil à la culture, au sport, et à la science, les contenus de ces ateliers, ou **Temps d'activités péri-éducatives** (Tape), furent communiqués dès l'été aux parents. Misant sur un taux de participation de 80 %, le service **Éducation** et le centre de loisirs des **Plesses** préparaient en même temps un calendrier et une organisation pratique pour permettre à tous les enfants d'accéder dans les mêmes conditions à tous les ateliers proposés. À la rentrée, les élèves des classes élémentaires ont pu exprimer eux-mêmes leur 1<sup>er</sup> choix. Très vite on a compté 564 enfants participants, soit 85 % des élèves.

## Engagement des associations locales

Tout atelier est organisé et animé sous la responsabilité de la Ville, jamais des enseignants. Au prix d'une réorganisation de leur temps de travail, les animateurs du centre de loisirs sont en première ligne. D'autres sont recrutés en renfort.

Plusieurs associations locales sont également impliquées. Pour la découverte des sports de ballon, la Ville compte ainsi avec l'**Esco Football**, le **Rugby club sablais**, **Les Olonnes Vendée Handball**, et **Pays des Olonnes basket** et, pour les sports dits « d'opposition », les clubs castelonnais de judo et de karaté. Dans le cadre d'une convention, l'intervention de leurs éducateurs sportifs est rémunérée. La participation du **Cercle d'échecs sablais**, et, en maternelle, d'**Esprit Cirk**, relève du même cadrage.

## Impact sur le budget de la commune

La Ville évalue à 200 000 € par année scolaire le prix de la réforme. Pour 2014-2015, il devrait rester à sa charge 150 000 €, compte tenu des 30 000 € attendus de l'État\* et de la participation prévisionnelle de la Caisse d'allocations familiales de la Vendée.

\* Pour l'année de lancement seulement.

## Répartition des élèves

Écoles publiques	660
■ Maternelle René-Millet	115
■ Élémentaire René-Millet	131
■ Maternelle des Nouettes	78
■ Élémentaire des Nouettes	131
■ Maternelle de la Pironnière	69
■ Élémentaire de la Pironnière	136
Écoles privées	367
■ Maternelle Amiral	72
■ Élémentaire Amiral	137
■ Maternelle Saint-Paul	52
■ Élémentaire Saint-Paul	106



Joël Mercier, Maire et président du Ccas, Émilie Cousteix, Directrice du Ccas et Marc Le Gallo - cabinet Compas - lors de la présentation du diagnostic aux partenaires sociaux, courant septembre.

## Zoom sur les réalités sociales

Des surprises, non. Des précisions, oui. L'analyse des besoins sociaux, pour sa partie diagnostic, cerne, décrit, évalue, et pèse les réalités sociales des jeunes, des familles, des seniors. La Ville n'ignorait rien des défis. Désormais, elle les mesure...

**L'analyse** des besoins sociaux est un diagnostic que tout Ccas - Centre communal d'action sociale - doit établir. Au Château d'Olonne, il a été réalisé par un cabinet spécialisé\* sur la base d'informations et de données de 2011. Présenté aux élus du Ccas, il a aussi été porté à connaissance des partenaires institutionnels, professionnels, associatifs, bénévoles, immergés dans les réalités locales. Chacun a la même connaissance des disparités... et des lignes de fracture. L'éclairage statistique met en avant les principaux enjeux sociaux du territoire. Il servira d'appui aux orientations collectives à prendre avec les partenaires sociaux.

\*Compas, Nantes.

**La démographie** La population augmente par le haut de la pyramide. 40 % des Castelonnais ont plus de 60 ans. La proportion des plus de 75 ans progresse vite. L'écart entre jeunes et seniors se creuse. Il aboutit à « **un déficit important des jeunes de 18-24 ans** ». Autre effet, à un actif correspond un retraité (contre 2,2 au plan national).

**Le logement** Les résidences secondaires représentent plus du tiers des logements. En résidence principale, 75 % des ménages sont propriétaires. « **Le locatif est sous-représenté** », situation handicapante pour la mixité sociale et le renouvellement de la population, indique le rapport.

**Les niveaux de vie** En général, les habitants disposent de revenus supérieurs aux moyennes départementale et nationale. Mais entre quartiers, les situations sont contrastées. La différence est nette entre le « littoral » et le « bourg » où, parfois, les habitants se situent sous la moyenne nationale. Le rapport évalue à 600 le nombre de Castelonnais en difficulté.

**Les jeunes : 1 000 dont 17,5 % en difficulté** Au printemps 2013, la commune comptait 1 170 demandeurs d'emploi. Sont particulièrement exposés les jeunes. Ils sont « **souvent moins diplômés du supérieur** » qu'ailleurs. Sur les 1 055 jeunes de 15 à 24 ans, 17,5 % ne sont « **ni en emploi ni en formation, c'est plus qu'à l'échelle métropolitaine** » ; et les « **jeunes femmes sont plus particulièrement concernées** ».

**Les plus de 75 ans : 14 % de la population** La catégorie de population la plus dynamique - en expansion - est celle des plus de 75 ans. Le mouvement se poursuivra pendant au moins quinze ans selon les auteurs de l'étude. 96 % vivent chez eux, et l'immense majorité est propriétaire de son logement. Le défi imminent pour cette population est « la dépendance ». Aujourd'hui, Le Château d'Olonne compte environ 400 personnes âgées dépendantes. Le chiffre pourrait doubler à l'horizon 2030.

### Restructuration de l'éhpad Les Vallées 6 200 000 €, chantier imminent

La modernisation de l'éhpad **Les Vallées** - établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - démarrera dans les prochaines semaines. Les travaux dureront deux ans. L'établissement sera modernisé et restructuré afin qu'il prenne mieux en compte l'évolution des normes de sécurité et de confort, et, parallèlement, l'âge et la santé des résidents. Il s'agit moins d'une extension que d'une adaptation. Le nombre de résidents, 78, restera sensiblement le même.

Les travaux visent la création d'une unité d'accueil des personnes souffrant de graves troubles de la mémoire, d'une plus grande salle de restaurant, d'une nouvelle cuisine, et de façon générale l'adaptation des locaux aux services dont ont besoin les résidents et le personnel. L'investissement est autofinancé à 20 % par l'établissement et couvert à 75 % par un emprunt du Ccas. Les participations du Conseil général et de la Ville bouclent le montage financier.

# La « Fête des voisins », une levure de bon voisinage

1 000 invitations cette année ! L'événement prend de l'ampleur et gagne tous les quartiers...

**Timidité**, gêne, crainte d'importuner, peur d'être maladroit... Un comble : c'est bien moins par indifférence que par réserve qu'on reste « distant » de ses plus « proches » voisins. Dommage, on se prive bêtement d'une qualité de vie conviviale à portée de palier ou d'une haie de jardin. On se prive aussi d'échanges de menus services pratiques et d'attentions qui ne coûtent souvent rien mais qui rassurent ou simplifient beaucoup le quotidien. Si le premier pas à franchir ne se décreète pas, il peut en revanche être provoqué facilement. Rompant l'isolement, la **Fête des voisins** joue ce rôle de déclic à la perfection.

Avec un concept proche du « à la bonne franquette », la simplicité fait le succès de l'événement. Pour ingrédients, une **Fête des voisins** réunit d'un côté l'initiative première d'une ou deux personnes de bonne volonté dans la rue, le lotissement, l'impasse, ou l'immeuble, et de l'autre l'encouragement appuyé et les moyens pratiques mis à disposition par la Ville



La Ville donne un coup de main pratique à tous ceux qui prennent l'initiative d'inviter leurs voisins.

qui dans cette opération joue un rôle facilitateur. Côté logistique, pas de « prise de tête » ! Il suffit d'une terrasse, d'un garage, d'un barnum ou d'une simple toile pour abri du soleil, des tables et des bancs prêtés par la commune... Quelques gâteaux apéritifs et des boissons pour lancer la soirée, et c'est parti.

Bonne épidémie contagieuse, pour la 3<sup>e</sup> édition, on a approché la trentaine de **Fête des voisins** et dépassé le millier d'invités cette année au Château d'Olonne. Depuis, des voisins ont noué entre eux des relations d'attention et d'intérêt réciproque les uns envers les autres. On a des témoignages !

## Goûter de Noël du 3<sup>e</sup> âge : inscriptions jusqu'au 20 novembre

Prenant en compte l'augmentation de la population du 3<sup>e</sup> âge et la capacité d'accueil de la salle **Plissonneau**, la Ville réorganise le **Goûter de Noël**. Vu le test de l'an dernier, l'événement est confirmé sur deux dates au choix : jeudi 4 ou jeudi 11 décembre, à 14 h 30. Les animations et le menu seront les mêmes. Nouveau, le **Goûter de Noël** est réservé aux habitants castelolonnais de 70 ans et plus. Pour les couples, l'invitation est élargie au conjoint plus jeune.

### Organisation pratique

Le nombre de places étant limité, il faut s'inscrire avec le bulletin ci-dessous. Il devra être remis\* à l'Hôtel de Ville au plus tard le 20 novembre. Bien sûr, il faut « cocher » une seule date. L'inscription sera prise en compte par le service municipal d'accueil, à l'entrée de la mairie. Il faut présenter ce bulletin dûment complété. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile seront demandés. C'est essentiel pour la validation de l'inscription. Vérifications et enregistrement faits, les services

municipaux tamponneront la partie droite du bulletin qui sera alors remise à la personne inscrite. Pièce à conserver, elle sera demandée à l'entrée de la salle **Plissonneau** le jour du goûter.

En cas d'empêchement, même dans les toutes dernières heures avant le goûter, il faut prévenir la Mairie, Tél. 02 51 23 88 00. Les personnes en liste d'attente bénéficieront ainsi des places vacantes. Quant aux personnes en difficulté de transport pour se rendre au goûter, elles sont invitées à prévenir le service **Communication**, Tél. 02 51 23 88 11. Il leur sera proposé une solution pratique.

\*Pas d'inscription par courrier ou dépôt dans la boîte à lettres de la mairie.

### Spectacle, puis bal

En première partie du programme festif, la troupe des **Marylines** revisitera la période des années 30 et 50 sur la base d'un spectacle musical coloré et interactif. Un bal avec l'orchestre **Didier Chevenon** en duo clôturera l'après-midi.

## Bulletin d'inscription\*

**Goûter de Noël** Salle Calixte-Aimé Plissonneau

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. .... Date de naissance : .....

1 personne  2 personnes

Date du goûter (un seul choix) :  4 décembre, 14 h 30  11 décembre, 14 h 30

Signature

**Goûter de Noël** Salle Calixte-Aimé Plissonneau

Nom : ..... Prénom : .....

1 personne  2 personnes

Date du goûter (faire un seul choix) :

4 décembre, 14 h 30  11 décembre, 14 h 30

**Une fois tamponnée à l'Hôtel de Ville, garder cette partie du bulletin. Elle vous sera demandée à l'entrée du goûter.**

\*Sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

# Pour qui, le « logement abordable » ?

Dans ses programmes d'habitat, la Ville accorde une place essentielle au « logement abordable ». Exemple aux **Prés de la Clais sud**...

Le « **logement social locatif** » et le « logement abordable » constitueront la moitié des 285 logements des **Prés de la Clais sud**. Différent du locatif, le « logement abordable » correspond à une maison de propriétaire. L'expression désigne ces logements mis à la portée de ces familles pour qui l'immobilier au Pays des Olonnes est « inabordable ».

Selon les possibilités et les souhaits des familles, trois types de « logement abordable » sont définis aux **Prés de la Clais sud**, soit :

- 17 maisons en location avec option d'achat,
- 33 lots, terrain et maison comprise, à 150 000 €,
- 35 terrains nus à construire, à 140 € hors taxe le m<sup>2</sup>, en moyenne.

## La Ville fixe les priorités

Pour que le « logement abordable » bénéficie à la population visée et à elle seule, les attributions sont bordées par des éléments d'appréciation objectifs. Ces derniers ont été définis à partir des enseignements des **Prés de la Clais nord**, de l'expérience du service **Logement**, et en fonction des enjeux municipaux. La Ville a ainsi les yeux rivés sur l'équilibre sociologique et des tranches d'âge de la population castelolonnaise, et elle accorde une priorité aux jeunes ménages avec enfants.

## La Ville s'abstient dans la sélection des bénéficiaires

Au printemps, le Conseil municipal a fixé la grille des éléments déterminants ouvrant la porte au « logement abordable ».

Les familles avec des parents entre 30 et 50 ans et des enfants en bas âge sont très bien placées.

Le niveau des revenus et la capacité à assumer le financement du logement constituent aussi un élément d'appréciation capital.

Et, clé essentielle, il faut être « primo-accédant », c'est-à-dire ne pas être propriétaire d'un logement depuis au moins deux ans.

Quels que soient les candidats et leurs dossiers, la Ville reste neutre dans la sélection des bénéficiaires. Celle-ci est confiée à l'**Agence départementale d'information sur le logement et l'énergie (Adile)**, un organisme du Conseil général de la Vendée. Elle est chargée d'étudier les demandes et de les hiérarchiser sur la base, bien sûr, de la grille des priorités municipales.

## Trois étapes

- Retrait du dossier de demande au service **Logement**, Hôtel de Ville, Tél. 02 51 23 88 10,
- Remise du dossier complété à l'Hôtel de Ville,
- Instruction des dossiers par l'**Adile**.

## Urbanisation des Prés de la Clais sud Première étape de l'aménagement

L'urbanisation de la Zone d'aménagement concerté des **Prés de la Clais sud** a démarré mi-juillet. Le chantier a commencé en bordure de la rue Pierre-Curie avec les travaux de génie civil préliminaires à la création des réseaux d'eau, d'assainissement, de téléphone, d'électricité... Simultanément les engins de travaux publics investissent le périmètre de la première tranche d'aménagement pour tracer la voirie intérieure du futur lotissement. Cette 1<sup>re</sup> tranche, à l'angle de la rue Curie et de la rue de la Poitevine, représente un peu plus du quart de la surface totale à aménager : 3,6 ha sur 13,5. En termes de logements prévus, 89 sur 285, elle représente presque le tiers du programme d'ensemble.



Depuis mi-juillet, les travaux de génie civil sont menés tambour battant.

## Logement social locatif Neuf appartements, rue du Bois

Au n° 6 de la rue du Bois, en centre-ville, le bailleur social **La compagnie du logement** lance la construction d'un immeuble de deux étages. Il comptera neuf appartements : six T3 et trois T2. La livraison est prévue début 2016. La parcelle foncière, environ 500 m<sup>2</sup>, avait été achetée en 2011 par la Ville au titre de son droit de préemption, la commune prévoyant de l'affecter à du logement social. Vu le projet de **La compagnie du logement**, la parcelle lui a été vendue en 2013.



*L'avenue des Plesses : une voie très fréquentée en particulier par les enfants et les ados, et dont la circulation augmentera encore avec la prochaine ouverture du pôle aquatique intercommunal.*

## Grandes avenues et petites allées...

Adapter les principales voies de circulation aux besoins présents, et, dans les quartiers, améliorer les rues au plus près des maisons des habitants : telle est la perspective municipale pour la voirie et le cadre de vie. Principaux projets...

**La refonte** de l'avenue de Talmont, axe d'entrée d'agglomération, et quasi simultanément l'aménagement de la rue Jean-Bouin, dans le modeste périmètre du quartier du Vivier, illustrent déjà cette double approche.

### Rue des Plesses, avenue de Talmont, Nina d'Asty...

Lancée en début d'année, la rénovation de l'avenue Nina d'Asty arrive au stade de la dépose des câbles aériens, et de la remise à neuf des branchements individuels d'assainissement. Le traitement de la chaussée conclura l'opération début 2015.

Beaucoup de circulation et des publics sensibles : le cas de la rue des Plesses relève de l'urgence. La rue dessert des écoles, un pôle de loisirs pour les enfants et les jeunes, et des structures d'habitat pour des populations les plus diverses. L'été prochain, la fréquentation augmentera encore avec l'ouverture du pôle intercommunal de loisirs aquatiques.

La sécurité des usagers, en particulier des deux roues, et l'accès aux écoles, sont au cœur du projet d'aménagement qui démarrera au 1<sup>er</sup> semestre 2015. La partie entre l'avenue du Pas du Bois et le pôle aquatique sera traitée en premier. Il est prévu ensuite de poursuivre jusqu'au collège **Jean-Monnet** et d'enfouir les réseaux aériens jusqu'à la rue Bréguet de sorte à terminer tous les aménagements de surface en 2017.

En continuité du secteur du **Pas du Bois** et des **Océanes** tout juste rénové, la Ville continuera la réfection de l'avenue de Talmont jusqu'à la **Mouzinière**. Elle établira d'abord la jonction jusqu'à la rue de Touvent, soit deux kilomètres et une difficulté de taille à résoudre : la desserte du parc d'activités des **Plessés** par l'avenue Bréguet et la rue des Lauriers. Les travaux devraient être menés en 2016.

À plus long terme, la Ville se concentrera sur les rues du Moulineau, Ambroise Paré et des Riaux qui lient fortement le centre-ville du Château d'Olonne et celui des Sables d'Olonne.



*L'avenue Nina d'Asty*

### Quartiers d'habitat

### La voirie, mais pas que...

Une fois arrivé à son quartier d'habitation, l'automobiliste ou le cyclomotoriste lève le pied assez spontanément. Le voilà pratiquement à la maison. Ici, ce qui lui importe le plus c'est son cadre de vie personnel ou familial. Il veut une rue, une impasse, ou une allée, en bon état, sans nid-de-poule, propre, agréable, sûre, avec ce qu'il faut d'éclairage, de plantations, d'espaces verts. Il veut pouvoir rentrer sa voiture au garage ou pousser la porte de son domicile sans boue ni sable collés aux pneus de sa voiture ou à ses chaussures. Il veut peut-être aussi quelques bancs, une placette, des trottoirs assez larges, des arbres qui ne les déforment pas, etc.

Alors rénover la voirie c'est très bien, mais ce serait mieux en toilettant aussi l'espace public tout autour. Normal, cet espace est l'horizon quotidien des habitants. Une telle vision de l'aménagement exige un diagnostic méticuleux des situations, pratiquement porte-à-porte, et une concertation de grande proximité. La Ville y est prête. Elle a dressé une liste de secteurs « à rajeunir » sur ces bases. Démarrage en 2015, dans le secteur de la Croix blanche, avec le lotissement des **Aineries**.

## 1 Anse de la Parée et rond-point du Pas du Bois

Longs et gros travaux sur ces deux sites ! Pour près de 1 300 000 €, la Communauté de communes des Olonnes, CCO, y creuse et bétonne deux stocks tampons de 400 et 500 m<sup>3</sup> qui retiendraient les eaux usées en cas de panne du système de transfert vers la station d'épuration.

À la **Parée** le chantier a été engagé au printemps, au rond-point du **Pas du Bois** à la fin de l'été. Dans les deux cas, la fin des travaux est prévue en février.



## 2 Les Océanes

Présentant désormais un visage avenant, le secteur commercial sort transfiguré de deux années d'aménagements de voirie et d'insertion environnementale. Cerise sur le gâteau, pour les fêtes de fin d'année la Ville étendra le périmètre des illuminations de Noël au triangle des avenues de Talmont, Juin et Dumouriez.



## 5 Rond-point des Plesses

Dans les prochains jours, le massif en sous-bois sera recomposé sur la base de bulbes et de vivaces. Le service **Espaces verts** reprendra aussi le gazon fleuri en y incorporant un assemblage de bulbes de tulipes et de jonquilles.

Coût en plantations, 3 200 €.



## 6 Avenue du Pas du Bois

Pour rompre la perspective plane des grandes étendues en gazon de la coulée verte, le service **Espaces verts** vient de créer des massifs de gazons fleuris sur les pelouses. Et des bulbes de narcisses et de tulipes sont plantés dans les sous-bois.



## 7 Le Vivier

Dans le cadre de la rénovation du quartier et en prolongement des travaux de voirie réalisés au printemps, le service **Espaces verts** terminera, ce mois de novembre, la phase 2013 de l'aménagement avec la refonte du massif à l'angle de la rue Jean-Bouin. Il y sera planté des arbres et des arbustes. Le choix des essences produira un camaïeu de rouge, de jaune, de orange et de blanc. Coût en plantations, 1 700 €.

La seconde phase de rénovation du quartier démarre début novembre. La fin des travaux est prévue courant janvier.



## 11 Rue Pierre-Curie

La rue rouvrira à la circulation courant novembre après la séquence de travaux de l'été et de l'automne. Conduit par l'aménageur du lotissement des **Prés de la Clais sud**, le chantier visait à installer les différents réseaux - eau potable, eaux usées, eaux de pluie, électricité, et téléphone - auxquels se raccorderont les maisons. Et, parce qu'elle jouera un rôle important dans la desserte du nouveau quartier d'habitation, la rue a été en partie renforcée et élargie. Mais ce n'est qu'à partir de 2016 que les riverains et usagers l'emprunteront dans sa configuration définitive, avec en particulier la création de trottoirs.

Lire page 8.



**3 Salle Plissonneau**  
 Achèvement de la réhabilitation de la salle des fêtes. Après le réaménagement intérieur, en 2013, cette année a été consacrée aux extérieurs.  
 Au ravalement de la façade cet été, a suivi, en octobre, le changement de l'éclairage et « l'habillage » en bois de la porte d'entrée. 5 000 € ont été consacrés à ces derniers travaux sur le bâtiment. Extérieurs toujours, le service **Espaces verts** a créé deux massifs de part et d'autre de l'entrée. Leur fleurissement sera renouvelé selon les saisons.



**4 Nouveau parking de la mairie**  
 L'aménagement de la nouvelle aire de stationnement s'achève ces jours-ci avec des plantations d'arbres d'alignement, d'arbustes et de vivaces, et encore d'autres arbres pour masquer la clôture du fond. La diversité des essences - magnolia kobus, magnolia soulangeana, fremontodendron, etc. - doit assurer une floraison continue pratiquement toute l'année dans une gamme de diverses couleurs.  
 Coût en matériaux et plantations, 4 000 €. Lire page 3.



Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur [www.lechateaudolonne.fr](http://www.lechateaudolonne.fr), première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

**8 Rue Clemenceau**  
 Sur les massifs en souffrance, le service **Espaces verts** a introduit des plantes couvre-sol de type sedum avec le jaune pour couleur dominante.  
 Coût en plantations, 500 €.



**9 Médiathèque Michel-Rimbaud**  
 Les 400 m<sup>2</sup> des murs extérieurs ayant été repeints cet été, le ravalement de façade s'achèvera d'ici la fin de l'année avec le renouvellement des structures en bois qui marquent l'entrée. Investissement, environ 8 000 €.

**10 Centre de loisirs des Plesses**  
 Le bâtiment ayant 25 ans, il faut refaire l'étanchéité en toiture. Techniquement, la membrane initiale sera recouverte d'un matériau de même type. Vu la surface à traiter et le coût, la Ville procédera en plusieurs étapes. La toiture du restaurant et du dortoir, soit 515 m<sup>2</sup>, sera traitée en premier au début de ce mois de novembre. Durée prévue, trois semaines. Coût, 27 000 €.



**12 Rue Jacquard**  
 Courant octobre, la Ville a terminé ici son plan de réhabilitation globale de la voirie et de l'environnement du parc d'activités des **Plesses**. Cette séquence représentait un investissement de 47 000 €, sachant que la commune a investi environ 400 000 € sur l'ensemble du secteur depuis le printemps.



**13 Impasse Géricault**  
 Fin septembre, le tapis d'enrobé de la chaussée automobile a été refait. Coût, 23 000 €.



# « Pour réussir la commune unique du Pays des Olonnes »

Mi-octobre, les trois Conseils municipaux ont voté, dans leur mairie respective, la motion **Pour réussir la commune unique du Pays des Olonnes**. Au Château d'Olonne, elle a recueilli trente voix pour, et trois contre.



## D'où vient l'idée ? Comment a été élaborée la motion ?

**Joël Mercier** Le maire d'Olonne-sur-Mer est à l'origine de l'idée. Il m'a remis son texte comme au maire des Sables d'Olonne. À cette rédaction initiale, notre équipe municipale a estimé devoir apporter un contenu plus concret, plus précis, et plus exigeant aussi.

## Qu'avez-vous apporté ?

**Joël Mercier** Sur la forme, même si ça peut paraître anecdotique, le titre. **Pour réussir la commune unique du Pays des Olonnes** dit l'essentiel : la volonté, le but... et qu'il faut une méthode pour y parvenir. Quant au fond, depuis toujours, nous disons que fusionner c'est bien plus que mettre sous le même toit tous les personnels municipaux et dans le même panier les différents budgets. Nous voulions écrire qu'il faut au préalable aplanir les disparités. La motion énumère ainsi clairement des « situations à harmoniser » avant la fusion. Enfin, essentiel, la motion rappelle notre engagement à consulter la population.

## Les maires des communes partenaires vous ont-ils suivi en tout ?

**Joël Mercier** Nous avons conduit une négociation à trois, chacun des partenaires étant légitime à défendre ses positions. Avec l'élaboration de cette motion, je crois que nous avons fait preuve de respect mutuel et œuvre de synthèse. Poursuivons ainsi.

## Texte de la motion

Au mois de mars, dans les communes d'Olonne-sur-Mer, des Sables d'Olonne et du Château d'Olonne, la population a choisi une majorité d'élus favorables à une commune unique. Celle-ci se substituera à moyen terme aux trois communes initiales. Elle assumera toutes leurs compétences et missions au bénéfice de 45 000 habitants. Les Sables d'Olonne, Le Château d'Olonne et Olonne-sur-Mer s'engagent sur le mandat qui s'ouvre dans la voie de la mutualisation de moyens et de services ainsi que de transferts de compétences supplémentaires vers la Communauté de communes des Olonnes.

Mutualisation et transferts prépareront l'union des communes sœurs du Pays des Olonnes que chacun des maires issus des équipes élues lors des récentes élections municipales s'est engagé à réaliser avant la fin du mandat.

Qu'il s'agisse de personnel communal, de fiscalité, d'urbanisme, de voirie, de social ou encore d'école, l'existence de situations hétérogènes entre les trois communes est une réalité qu'il convient d'harmoniser. Les équipes municipales y consacrent déjà et y consacreront encore toute leur attention et toute leur énergie pour aplanir ces écarts et divergences afin de trouver un équilibre respectueux du bien commun. Le travail collectif entrepris par les 3 communes et la CCO pour mutualiser les moyens et les compétences relève de ce processus d'harmonisation préalable. Au-delà, la fusion devra porter un projet ambitieux pour le développement de l'agglomération qu'il conviendra de dessiner ensemble. Au Château d'Olonne, les engagements pris en matière de consultation de la population seront respectés.

Partageant cette même ambition pour l'avenir, les Conseils municipaux du Château d'Olonne, des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer sont invités à approuver la présente motion qui gravera solennellement la volonté inédite des assemblées municipales de marcher conjointement vers l'union des communes sœurs des Olonnes.



## Annick Billon, sénatrice

Annick Billon, adjointe au maire, siège désormais au Sénat. C'est, en Vendée, la 1<sup>re</sup> femme à accéder à tel mandat. 47 ans, mariée, mère de trois enfants, Annick Billon s'est engagée dans la vie publique en 2001. Elle entre au Conseil municipal dans l'équipe du maire d'alors, Jean-Yves Burnaud. Réélue en 2008, elle se voit confier la délégation à l'**Urbanisme**. Au printemps dernier, elle est réélue sur la liste de Joël Mercier et confirmée adjointe à l'**Urbanisme**. Annick Billon siège aussi à la Communauté de communes des Olonnes, elle en est vice-présidente depuis 2009.

Au Château d'Olonne, l'élection d'Annick Billon au Sénat restera dans les tablettes. Jusqu'à présent un seul Castelolonnais avait un jour rejoint le Parlement : Georges-Henri Colins, député de 1924 à 1928.



Épilogue du concours littéraire, le samedi 13 septembre, avec la proclamation du palmarès et la remise des prix.

## « Les Petits bonheurs » sous la plume

**Les petits riens** s'accordent parfaitement bien avec **Les petits bonheurs**. La nouvelle ainsi intitulée et signée par Bernard Marsigny a en effet remporté le X<sup>e</sup> concours littéraire organisé par la médiathèque **Michel-Raimbaud**.

**Le palmarès** de tous **Les petits bonheurs**, thème d'écriture pour cette année 2014, a été proclamé mi-septembre. Le jury a dû départager 225 textes, le concours attirant régulièrement de nouveaux auteurs. Le jury a apprécié tantôt l'inventivité créatrice des écrivains, tantôt leur introspection nostalgique.

### Le concours entre lauréats des précédentes éditions

#### Nouvelles, adultes

- **Tu viendras me chercher de bonne heure, dis ?**  
Jean-Philippe Morcel, Talmont-Saint-Hilaire (85)

#### Poésies, adultes

- **Vivre sa terrasse**  
Michèle Retière, Le Château d'Olonne

#### Nouvelles, jeunesse

- **Par amour**  
Orlane Gueguen, Challans (85)

#### Poésies, jeunesse

- **Je veux écrire**  
Ségolène Boulai, Niort (79)

#### Nouvelles, catégorie adultes

- 1<sup>er</sup> prix, **Les petits riens**, Bernard Marsigny, Marcoux (42)
- 2<sup>e</sup> prix, **Le marchand de petit bonheur**, Mélanie Revilla, Mende (48)
- 3<sup>e</sup> prix, **Ma boîte de galettes**, Yves Maurice, Guérande (44)

#### Poésies, catégorie adultes

- 1<sup>er</sup> prix, **Passeports pour la félicité**, Marcel Touzeau, La Mothe-Achard (85)
- 2<sup>e</sup> prix, **Refaire connaissance avec soi**, Céline Bertin, Le Château d'Olonne
- 3<sup>e</sup> prix, **Simplement vivre**, Patricia Valendoff, Le Château d'Olonne
- Prix « coup de cœur » du jury, **Les petits bonheurs**, Gilles Tanguy, Le Château d'Olonne

#### Nouvelles, catégorie jeunesse

- 1<sup>er</sup> prix, **Le soleil du désert**, Constance Pichevin, Paimpont (35)
- 2<sup>e</sup> prix, **Et le fil fut coupé**, Camille Boulai, Niort (79)
- 3<sup>e</sup> prix, **Les belles saisons arrivent**, Marjorie Lenen, Le Château d'Olonne

#### Poésies, catégorie jeunesse

- 1<sup>er</sup> prix, **Diaporama**, Clément Guenot, Saint-Nolff (56)
- 2<sup>e</sup> prix, **Désir des quatre saisons**, Morgane Boissonnet, Saint-Carne (22)
- 3<sup>e</sup> prix, **Écrire**, Constance Pichevin, Paimpont (35)

### Battle books et Speed booking

## Les lecteurs « font l'article » sur leurs livres préférés



La médiathèque provoque l'interactivité de ses lecteurs. Les initiatives **Battle books**, pour les jeunes, et **Speed booking**, pour les adultes, entraînent les candidats volontaires à partager leurs coups de cœur, et à faire ainsi la promotion de leurs livres préférés.

Dans les **Battle books**, face au public, le but du jeu - car tout cela est très ludique - est de convaincre son auditoire que le livre qu'on aime doit absolument être lu, qu'il ne faut surtout pas le rater, etc. Pour chaque « battle », tous les deux mois, le public sélectionne, par vote ou à l'applaudimètre, celui qui a le mieux parlé de « son » livre. Et, en fin de saison, les vainqueurs de chaque « battle » disputeront une finale.

Avec le **Speed booking**, l'idée est de proposer aux lecteurs un « face-à-face » pour un temps imparti et d'échanger sur leurs livres préférés quel qu'en soit le genre. Le temps écoulé, ils changent de table et renouvellent l'exercice avec un autre lecteur. En toute convivialité et bonne humeur, un jeu littéraire pour suggérer de nouvelles pistes de lecture !

# L'agenda culturel

Les propositions présentées ci-dessous en calendrier sont extraites du programme de la saison culturelle 2014-2015 au Château d'Olonne.

**Tout le programme**, jusqu'au printemps prochain, est présenté de façon exhaustive et détaillée dans une brochure disponible à l'Hôtel de Ville, à l'office de tourisme, à la médiathèque, à **La gargamoëlle**, et dans de nombreux commerces. On peut également télécharger cette brochure en première page écran du site [www.lechateaudolonne.fr](http://www.lechateaudolonne.fr). Pour chaque session des **Rencontres Cinéma**, jusqu'au mois de mai, la Ville édite aussi un programme accessible pareillement.

Saison  
culturelle  
au Château d'Olonne



## Novembre

### La gargamoëlle

■ Mercredi 5 au mardi 11  
Rencontres Cinéma

### Médiathèque Michel-Raimbaud

■ Mercredi 5, 16 h à 17 h

**C'est quoi être « beau » ?** Goûter-philosophie avec Nadia Taïbi, de l'association **Paroles**. Enfants de huit à douze ans, sur inscription.



■ Samedi 8, 10 h 30

Les Fabullines : **Bébé fait sa colère !**  
Enfants de un à trois ans.

■ Mercredis 12 et 26, 14 h à 16 h

Atelier multimédia : **Crée ton morphing**.  
Enfants de huit à douze ans.



■ Vendredi 14, 17 h à 19 h

Lectures, mots et échanges : **Quel temps fait-il en poésie ?**

■ Samedi 15, 10 h à 12 h

Atelier multimédia : **Échanger sur vos problèmes informatiques**.  
Pour adultes.

■ Mercredi 19, 16 h 30

Les Racontines : **Drôles de sentiments**.  
Enfants à partir de quatre ans.

### La gargamoëlle

■ Mercredi 19, 18 h 15

Conférence : **Animal, mon prochain**



■ Vendredi 21

**Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes**

18 h, conférence : **Les Femmes en guerre, la place des femmes pendant la Guerre 14-18**



19 h, projection du film **Blanche Maupas**



### Médiathèque Michel-Raimbaud

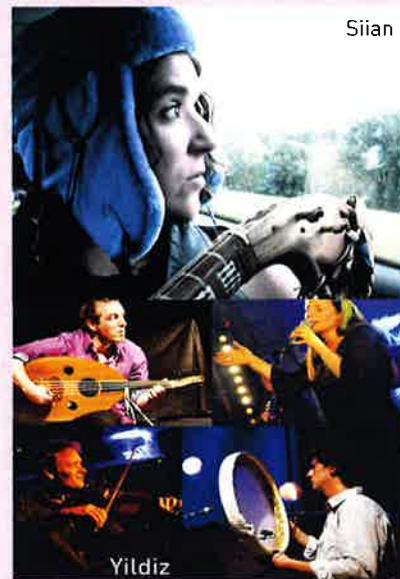
■ Samedi 22, 10 h à 12 h

Atelier **À la Une !** Pour « apprentis journalistes » de huit à douze ans.  
Sur inscription.

### La gargamoëlle

■ Jeudi 27, 20 h 30

**Sian et Yildiz**. Concert, chanson et musique du monde



### Médiathèque Michel-Raimbaud

■ Vendredi 28, 20 h 30

**Speed booking**. Sur le principe du « speed dating », ou du « rendez-vous rapide », partager vite ses lectures « coups de cœur » avec le public et les bibliothécaires.

Adultes, à partir de seize ans.

## Décembre

### La gargamoëlle

Mercredi 3 au mardi 9  
Rencontres Cinéma

### Médiathèque Michel-Rimbaud

Mercredi 3, 16 h à 17 h

**Pourquoi rêve-t-on ?** Goûter-philos avec Nadia Taïbi, de l'association **Paroles**. Enfants de huit à douze ans, sur inscription.



Vendredi 5, 17 h à 19 h

Lectures, mots et échanges : **Quel temps fait-il en poésie ?**

Samedi 6, 10 h à 12 h et 14 h à 17 h

Atelier **Cahier photos** animé par Nathalie Boisliveau. Adultes et enfants, à partir de huit ans, sur inscription.

10 h à 12 h, atelier multimédia : **Créer et envoyer vos cartes de vœux électroniques**. Pour adultes.



10 h 30, Les Fabullines : **Le Noël de Bébé**. Enfants de un à trois ans.

Mercredi 10, 14 h à 16 h

Atelier multimédia : **Crée tes cartes de vœux**. Enfants de huit à douze ans.

16 h 30, Les Racontines : **Le Père Noël dans tous ses états**. Enfants à partir de quatre ans.

Vendredi 12

**Couleurs et sens, peinture intuitive.** Atelier pour exprimer son « moi » par la couleur et les sens.

17 h, conférence : **La peinture intuitive** ; 18 h à 20 h, atelier. Adultes, sur inscription.



Samedi 13, 10 h à 12 h

Atelier **À la Une !** Pour « apprentis journalistes » de huit à douze ans. Sur inscription.

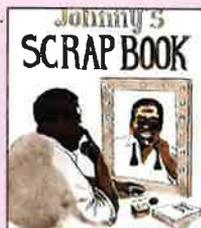
10 h à 12 h et 15 h à 17 h, rencontre dédicace : Karen Ternier et Jenny Sanchez présentent **Voyage au cœur de la peinture intuitive**.



### La gargamoëlle

Samedi 13, 20 h 30

**Johnny's Scrapbook.** Spectacle musical et dessiné.



### Médiathèque Michel-Rimbaud

Mercredi 17, 16 h à 17 h 30

**Battle books** : les jeunes de 8 à 14 ans présentent et vantent leurs lectures préférées afin de convaincre le public de voter pour leur(s) livre(s). Sur inscription.



Vendredi 19, 20 h 30

Spectacle et conte **Noël dans ma valise !** Dans la valise, les souvenirs de Noël de Bertille, bien rangés et pleins de malice. À partir de quatre ans.



## Janvier

Palais des congrès Les Atlantes, Les Sables d'Olonne

Samedi 3, 20 h 45

Nantes Philharmonie.

Concert du Nouvel An.



# L'événement, la date, la photo...



## ◀ 21 juin

La **Fête de la musique** conquiert la scène et l'aire des **Vallées**. « Échauffement » réussi sous un soleil éclatant pour la 1<sup>re</sup> manifestation du genre dans la commune. Test concluant : désormais, la saison des animations estivales démarrera ici au 1<sup>er</sup> jour de l'été !

## 25 juin ▶

Journée d'étude et de détente pour les élus du Conseil municipal des jeunes. En lien avec le projet d'installation de nichoirs en ville, direction La **Cité des Oiseaux**, aux Landes-Génusson, avant de « passer à l'attaque » du château de **Barbe bleue** à Tiffauges.



## ◀ 26 juin

Avenue de Talmont, inauguration de la nouvelle voirie et des aménagements paysagers qui rehaussent l'environnement du pôle commercial **Les Océanes** et des habitants riverains. La Ville va poursuivre sur cette lancée.

Lire page 9.

## ▼ 28 juin

Il pleut à verse ! On n'attendra pas le vin d'honneur : l'accueil des **Nouveaux Arrivants** est arrosé dès le départ. Mais pas de quoi dérouter ni décevoir les quelque 40 participants qui ont bien apprécié l'excursion en car, la réception avec les élus municipaux, etc.



## ◀ 15-26 juillet

Avec un chiffre porte-bonheur pour laisser-passer, un groupe de treize ados vit un super séjour de vacances dans le Sud-Ouest.

Proposé par la Ville aux jeunes de 14-17 ans, ce type d'initiative est très intéressant financièrement pour les familles castelonnaises.

À noter pour l'an prochain !



## ◀ 2 septembre

1 027 enfants franchissent le portail des écoles primaires. L'effectif global est stable, et même en légère progression pour le secteur public avec un très bon point pour l'école **René-Millet**.

La Ville réussit la « rentrée » des nouveaux rythmes scolaires.

Lire page 5.

# 112 vies volées, la « saignée » 14-18

1<sup>er</sup> août 1914, tocsin de

« mobilisation générale ».

Trois semaines plus tard, deux premiers soldats castelonnais tombent. Ils ouvrent un sombre registre, celui des 112 morts pour la France de la commune...

**Comme** la plupart de leurs compagnons d'infortune, les Castelonnais mobilisés sont d'humbles jeunes gens de la campagne agricole. La France est rurale.

Ils sont donc cultivateurs, domestiques, journaliers agricoles... La guerre leur tombe dessus. Elle tranche à vif. Pour le Château d'Olonne, commune de près de 2 000 habitants à l'époque, le tribut s'élève à 112 morts pour la France, presque 6 % de la population. Rapporté à la population d'aujourd'hui, ce serait l'équivalent d'une saignée de 800 hommes !

## Août 14, déjà « on tombe »

François Bélis, 24 ans et Florent Gréau, 22 ans sont les premiers Castelonnais à périr sur le champ de bataille. On est le 22 août, dans les Ardennes belges, à Maissin et à Rossignol. Au plan national, c'est l'hécatombe : 27 000 soldats français périssent cette seule journée.

48 heures plus tard, Tournai, en Belgique toujours. Deux unités françaises composées uniquement de Vendéens défendent la ville face aux assauts de l'armée allemande. Dépourvus d'armement lourd et fatigués, les deux bataillons sont submergés par des Allemands supérieurs en nombre et mieux dotés en matériel. Le **Monument des Vendéens**, érigé en 1925 à Tournai, garde la mémoire du sacrifice des 53 Vendéens emportés le 24 août. Parmi eux, trois soldats castelonnais : Marie-Pierre Bulleteau, 35 ans, Henri Laurent, 35 ans, et Victor Richard, 37 ans.

## 1915 : 37 morts

Quelques semaines plus tard, la **Bataille de la Marne**, en septembre 1914, tourne à l'avantage des forces françaises. Fin de la guerre de mouvement. Début de la guerre de position, celle des tranchées. L'année 1915 sera l'année la plus noire pour la commune avec 37 Castelonnais tués. Nombreux sont ceux qui périssent à même les tranchées, par exemple Jules Dias, 26 ans, le 29 juin à Calonne (Meuse), et Pierre Diochet, 23 ans, le 24 octobre dans la Marne.



18 septembre 1921, inauguration du premier Monument aux morts.  
Au premier plan, Georges-Henri Colins, député-maire du Château d'Olonne.

## Raymond Danieau, caporal « Croix de guerre »

Avec le recul du temps, et la connaissance des souffrances endurées par les soldats, la Nation tient pour héros tous ses fils engagés dans le conflit. Dans « le feu de l'action », expression à prendre au pied de la lettre, certains se distinguent en plus par leur témérité. 6 septembre 1916, le caporal Raymond Danieau, du 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied, se porte volontaire pour patrouiller dans un village

encore occupé par l'ennemi. Son geste de bravoure lui vaut la **Croix de guerre**, rare distinction. Plusieurs fois cité à l'ordre de son régiment, il ne s'arrête pas. Mais sa guerre s'arrêtera avant l'armistice : Raymond Danieau est une des victimes de l'hécatombe du **Chemin des Dames**. Il y succombe le 6 juin 1917, à 26 ans.

Article composé à partir des recherches et des notes de Yanice Michaud, service **Patrimoine et Archives**.

## Mémoires la Grande Guerre 14-18

### Les Castelonnais invités à fouiller et à prêter leurs archives

Le service **Patrimoine et Archives** entreprend une valorisation des documents ou objets liés à la **Grande Guerre** : livrets militaires, lettres de soldats, photographies, cartes postales... Les Castelonnais disposant de tels objets sont invités à les prêter quelques jours à la Ville. Ils seront scannés ou photographiés et feront l'objet d'une exposition sur le site [www.lechateaudolonne.fr](http://www.lechateaudolonne.fr)

### 14 novembre, jour J

La Ville, participant à la **Grande Collecte** de la **Mission Centenaire**, propose aux Castelonnais d'apporter ces « objets témoins » de préférence le vendredi 14 novembre, date nationale du lancement de l'opération. Le service municipal **Patrimoine et Archives** sera entièrement « mobilisé » sur cette tâche, ce jour-là. Néanmoins, la collecte locale est déjà engagée et elle se poursuivra toute l'année. Toute personne intéressée par cette initiative peut se mettre en relation avec le service au moment qui lui convient.

Service Patrimoine, Hôtel de Ville, Tél. 02 51 23 88 12, [patrimoine@ville-chateaudolonne.fr](mailto:patrimoine@ville-chateaudolonne.fr)

## Naissances

## Juillet

Cyrille Portlock, le 14  
Léonie Richard, le 15  
Rubén Delachaise, le 30

## Août

Antoine Sauce, le 5

## Septembre

Juliette Couturier, le 1<sup>er</sup>  
Shaïna Neveu, le 11  
Michid Bolot, le 16  
Léonie Breton, le 17  
Zoé Mareau, le 24

## Mariages

## Juin

Adrien Moussac et Marion Lebreton, le 14  
François de Oliveira et Edwige Cardinaud, le 14  
Olivier Gazeau et Sandrine Lucas, le 21

## Juillet

Olivier Reboul et Astrid Casses, le 19  
Thomas Tessier et Audrey Logeais, le 26

## Août

Sébastien Boucard et Esther Fannio, le 16  
Raphaël Ponceau et Julie Braux, le 23  
Philippe Ponthier et Christiane Hallier, le 30  
Florian Neveu et Emmanuelle Retailleau, le 30

## Septembre

Willy Vanelverdinghe et Chrystelle Klein, le 6  
Nicolas Gaubard et Aurélie Guibert, le 6  
Yann Charrier et Catherine Delauné, le 13  
Aurélien Couapel et Clémentine Guédon, le 20

## Octobre

Jean-Michel Bourdin et Christelle Landrieau, le 3  
Gérard Vallée et Arlette Galarneau, le 4

## Décès

## Juin

Pierre Coudray, 110, rue des Grands Riaux, le 2  
Michel Ragon, 9, rue Gustave Flaubert, le 3  
Marcel Decque, 7, rue Gustave Charpentier, le 7  
Yves Harnoy, 162, rue de la Croix blanche, le 7  
Suzanne Philippe, née Pagnon, 6, impasse Edouard Lalo, le 8  
Patrick Desrues, 22, rue Maurice Ravel, le 8  
Pierre Gazeau, 2, Les Poirières, le 8  
Fernando Martinez, 117, rue des Grands Riaux, le 10  
Jean-Paul Humeau, 12, rue Georges Cuvier, le 11  
Marie-Thérèse Flandrin, née Guyard, 12, rue Parmentier, le 15  
Albert Ferre, 6, rue Maurice Ravel, le 16  
Bernard Chaillot, 24, promenade de Cayola, le 16  
Alain Pons, 5, rue Jacques Brel, le 18  
Jocelyne Fernandez, née Vergez, 20, rue Vasco de Gama, le 20  
Nicolas Dantec, 36, cité des Pins, le 25  
Monique Thomas, née Fougère, 11, rue Jean Bart, le 25  
Annick Rambaud, née Jarry, 64, rue Georges Clemenceau, le 27

## Juillet

Gérard Rivet, 17, rue Séraphin Buton, le 1<sup>er</sup>  
Colette Normdedeu, née Noblet, 15, rue Émile Loubet, le 5  
Jean Chaudourne, 22, rue de l'Atlantide, le 5  
Gérard Moigneau, rue des Plesses, le 5  
Raymonde Duvail, née Pateau, 14, rue Paul Broca, le 9  
Fernand Coutanceau, 125, rue de la Croix blanche, le 12  
Pierre Tavel, 100, rue des Plesses, le 13  
Guy Charrier, 5, rue Paul Cézanne, le 15  
Danielle Teten, née Aubry, 34, rue Tromelin, le 15  
Raphaël Jarny, 3, impasse Hector Berlioz, le 18  
Jean Noël, 100, rue des Plesses, le 19  
Pierre Colomb, 3, Port Juré, le 19  
Liliane Trichet, née Raveleau, 4, impasse des Riaux, le 20  
Jean-Pierre Massy, 94, rue du Docteur Schweitzer, le 20  
Angèle Daviet, née Durand, 16, avenue du Pas du Bois, le 21  
Rosella Bouchereau, née Barbeau, 49, rue d'Olonne, le 21  
Marcel Boisard, 6, rue Gilbert Bécaud, le 22  
Francis Cointe, 10, rue des Parcs, le 26  
Josette Gilles, 100, rue des Plesses, le 31

## Août

Marcel Rheinbold, 4, rue Adolphe Thiers, le 1<sup>er</sup>  
Serge Hédant, 20, rue Alfred de Musset, le 3  
Marie Pilet, née Martin, 16, avenue du Pas du Bois, le 6  
Andrée Piard, née Graf, 16, avenue du Pas du Bois, le 8  
Jacky Rondeau, 53, rue de la Poitevineière, le 9  
Maurice Chelot, 37, rue Ambroise Paré, le 9  
Paulette Gillard, née Lugand, 17, rue Jean Bouin, le 12  
Michel Daniau, 77, rue Séraphin Buton, le 16  
Suzanne Pineau, née Beunet, 14, rue Jean Bouin, le 17  
Gabriel Bobet, 183, rue Georges Clemenceau, le 18  
Jacques Tassart, 18, rue des Églantines, le 18  
Jean Roy, 16, avenue du Pas du Bois, le 22  
Bernard Péau, 21, rue des Sablais, le 22  
Édith Meilhac, née Quatrecoups, 61, rue Jean Bouin, le 23  
Louis Arnaud, 16, avenue du Pas du Bois, le 26  
Pierre Machery, 50, rue des Frères Montgolfier, le 28

## Septembre

Anne Pannier, née Fauveau, 35, rue Alain Colas, le 4  
Huguette Corgnat, 23, rue Maurice Ravel, le 8  
Jean Tytgat, 100, rue des Plesses, le 11  
Gaston Bernier, 13, boulevard de Lattre de Tassigny, le 12  
Stéphane Pajot, 1, rue des Grands Riaux, le 13  
René Hervouet, 4 bis, rue du Docteur Laënnec, le 20  
Jean-Claude Bouillo, 52, avenue René Coty, le 22  
Roger Dépoulain, 38, rue Pierre Loti, le 22  
Madeleine Callegari, née Crooks, 100, rue des Plesses, le 24  
Jeannine Jauffrais, 6, rue Jacques Monod, le 27

## Octobre

Bernadette Verdier, 5, rue Pierre Corneille, le 1<sup>er</sup>

### Groupe Ensemble, agir pour le changement

Les Collectivités Locales évoluent aujourd'hui dans un contexte budgétaire contraint et voient leur situation financière se dégrader sous le double effet d'une augmentation de leurs dépenses et d'une contraction de leurs recettes.

Aussi, afin de continuer à dégager un autofinancement suffisant dans notre budget communal pour investir, nous sommes dans l'obligation de trouver des leviers d'optimisation de nos dépenses et recettes de fonctionnement.

Sur les 2 derniers mandats, nos recettes ont régulièrement augmenté plus vite que nos dépenses; c'est pour cela que notre Ville a accru sa capacité d'autofinancement et a très peu emprunté.

Mais en 2014, le budget de fonctionnement du Château d'Olonne prévoit une stagnation, voire une diminution de ses recettes, malgré une augmentation de ses dépenses estimée à 3,80%.

Soyons réalistes, cette situation ne fera qu'empirer dans les années à venir !

Pour y remédier, nous devons impérativement faire des économies sur nos dépenses courantes pour pouvoir financer nos missions supplémentaires (rythmes scolaires), l'entretien de notre nouveau patrimoine (Rue du Petit Paris, Les Océanes, ...), accroître l'aide à nos associations, aux personnes âgées, ... Privilégions les dépenses d'investissement pour participer à la relance de l'activité économique et contribuer davantage à l'emploi.

### Groupe Construire l'Avenir Ensemble

Comme nous nous y étions engagés avec Sophie METAIREAU et Laurent AKRICHE, notre groupe est force de propositions. La majorité en place a accepté, suite à une de nos propositions, de réduire le coût de l'accueil scolaire pour les familles dont le quotient familial varie de 0 à 500. Lors d'une séance du Conseil municipal, afin d'encourager et de développer le lien intergénérationnel, nous avons proposé la création de potagers « De la fourche à la fourchette » où jeunes et moins jeunes se retrouveraient. Ces potagers présenteraient de nombreux avantages : la culture d'un jardin potager permettrait de faire des économies pour la famille ; les échanges entre jardiniers favoriseraient le lien social; soucieux de la qualité de ce qu'ils mangent, les jardiniers préserveraient l'environnement car ils banniraient les pesticides, et protégeraient donc la biodiversité en même temps que leur santé et celle de leurs proches.

En accord avec les maisons de retraite et les écoles, les pensionnaires et les écoliers pourraient se retrouver. Nos aînés seraient très heureux de pouvoir léguer leur savoir à nos jeunes, et nos jeunes leur apporteraient beaucoup de joie. Cette proposition vient prolonger la création, par le conseil municipal des jeunes, du potager solidaire.

#### Précision

Le principe d'expression des groupes d'opposition est fixé par la loi du 27 juillet 2002. Et, pour Le Château d'Olonne, les modalités pratiques ont été fixées par le Conseil municipal avec l'adoption du règlement intérieur le 29-09-2014. Extrait des dispositions : Article 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales. « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. » En qualité de directeur de la publication, le Maire est le seul responsable juridique des propos tenus dans le bulletin

La mise en commun des moyens entre nos 3 Collectivités s'impose en urgence.

Le train de la mutualisation est en marche, la CCO renforce ses compétences sous l'influence de nos Communes voisines - Les Sables et Olonne.

Mais la réussite de ce rapprochement passe également par une concertation indispensable entre nos communes quant à l'harmonisation de nos fiscalités respectives.

Dans la mandature précédente il a été prévu la construction d'un nouvel hôtel de ville sans tenir aucun compte des besoins réels de la ville de demain et surtout sans aucune concertation avec les autres communes.

La grande question aujourd'hui n'est plus de faire des promesses, mais de les tenir.

Participons activement et sans ambiguïté au rapprochement des 3 Communes pour que demain, notre Ville nouvelle soit en mesure de relever le défi qui s'impose à nous tous, pour l'intérêt général et la sauvegarde de notre proximité communale.

C'est dans l'union que nous serons plus forts pour devenir une Ville attractive, pour l'emploi, pour la qualité de vie et le bien-être de ses habitants.

**Jean-Pierre CHAPALAIN**

Nous avons aussi proposé la mise en place de Circuits de découverte à vélo du patrimoine local entre écoliers et séniors. L'initiation des aînés par des adolescents à l'utilisation d'ordinateurs. L'Accompagnement scolaire d'enfants par des seniors dans le cadre d'une école de devoirs.

Ces propositions ont pour objectif de stimuler la rencontre dans des initiatives qui impliquent plusieurs générations : théâtre, chorales, échange de savoir ou de traditions. Nos aînés sont des passeurs de savoirs, de mémoire. Nous souhaitons donc encourager de nouvelles initiatives qui mettent les générations ensemble et qui créent plus de solidarité entre elles.

L'intergénérationnel ne se décrète pas mais se construit au jour le jour à partir de petites actions concrètes.

L'émergence d'une société plus soucieuse des différentes générations qui la composent repose obligatoirement sur la consultation des citoyens et sur la connaissance de leurs désirs et besoins réels. C'est ici, dans notre commune, au niveau local, que se tissent le plus solidement les liens entre les citoyens.

C'est à travers les choix politiques qui seront effectués que les liens entre générations se renforceront.

**Pour le groupe « Construire l'Avenir Ensemble »**

**Anthony Pitalier**

d'information générale. Un droit d'expression y est réservé à chacune des listes enregistrées à la Sous-préfecture lors de leur déclaration de candidature et non représentées dans la majorité municipale.

Aucune mise en cause de personnes, nommées ou identifiables, ne peut être formulée. Il ne peut être porté atteinte ni au personnel ni aux services de la mairie. Les thèmes abordés doivent être en rapport avec les compétences de la commune du Château d'Olonne ou celles des structures intercommunales dont elle est membre. Ils doivent être traités sur un ton modéré, sans ironie, animosité ni jugement de valeur à l'égard de quiconque. Le bulletin ne peut pas être utilisé à des fins électorales.

# La « Préférence » affichée !

Sujet consensuel, c'est à l'unanimité que le Conseil municipal s'engage dans la **Préférence Commerce**. Ce signe distinctif « marque » les commerces de détail ou de proximité ainsi certifiés pour l'excellente qualité d'accueil de leur clientèle.

**De portée** nationale, le dispositif est mis en œuvre au plan départemental par la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée (CCI). Il passe par un accompagnement de préparation des commerçants candidats. Ensuite, il culmine par un audit mesurant dans le détail - sur des dizaines de critères - leur niveau d'accueil des clients.

La démarche, dont l'audit mené par un organisme neutre et une évaluation par un client mystère, coûte 240 € par commerce, 270 € pour une brasserie ou un restaurant. C'est ici que la Ville s'investit. Sur la base d'un partenariat proposé à toutes les communes par la CCI, Le Château d'Olonne s'engage à prendre en charge la moitié



29 septembre en mairie : la convention de partenariat est signée par Joël Mercier, Maire, et Alain Turpault, Président de la commission Qualité de la CCI.

des frais pour tout candidat de la commune. Ce protocole\* a été signé fin septembre. Il engage la Ville pour deux ans.

\*Ce n'est pas tout à fait une « première » : **Préférence Commerce** a démarré en 2013. Sept établissements du Château d'Olonne ont franchi l'épreuve de l'audit avec succès. Contact : Gaëlle Dupont, CCI de la Vendée, Tél. 02 51 45 32 35.



## Télévision

### Extinction des antennes collectives

Dès 2012, une enquête menée auprès des intéressés montrait que le réseau des antennes collectives ne donnait pas satisfaction à la majorité des quelque 1 300 foyers usagers.

Dans les lotissements qui en étaient dotés, les antennes collectives ont donc cessé d'émettre le 31 octobre comme prévu et annoncé depuis déjà un an. Ces antennes seront prochainement démontées.

### Démarchages douteux, attention !

Vente de calendriers, de cartes postales, de gadgets, ou de denrées les plus diverses pour des associations humanitaires, démarchage pour des diagnostics thermiques, des contrôles techniques... Sous des prétextes divers mais fallacieux, des individus sans scrupules - hommes ou femmes - tentent régulièrement d'abuser les gens en frappant à leur porte ou en les abordant dans la rue. Bien sûr, ils ne sont pas désintéressés. Ils veulent de l'argent tout de suite, ou un engagement dans ce sens. Face à une personne inconnue agissant ainsi, il faut : rester sur ses gardes, ne pas ouvrir sa porte, ne pas accorder sa

confiance sur la base de quelques bonnes paroles ou d'un joli discours. Au contraire, il est important de garder son esprit critique pour ne pas se laisser « embobiner ». Souvent plus crédules ou fragiles, les personnes âgées et isolées sont des proies faciles pour ceux qu'il faut bien appeler des « escrocs ». Au moindre doute ou à la première crainte, prévenir immédiatement la police municipale (Tél. 02 51 23 88 00). Ce type de réaction ou encore la menace de porter plainte provoquent souvent un effet immédiat : les importuns malintentionnés n'insistent pas... ils déguerpissent !

## Préalable pour voter, s'inscrire comme électeur

**Droit et devoir à la fois, l'acte de vote passe par l'inscription préalable de l'électeur sur les listes électorales. Pour les élections départementales et régionales de 2015, il faut réagir avant le 31 décembre...**

■ Vous êtes déjà inscrit au Château d'Olonne et n'avez pas déménagé à l'intérieur de la commune : rien de particulier à faire, vous voterez dans les mêmes conditions que cette année.

■ Vous êtes arrivé dans la commune ou vous avez eu 18 ans en 2014 : se présenter en mairie avec un justificatif d'identité et une preuve établissant votre domiciliation ; il est aussi possible de passer par Internet, site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

■ Vous avez changé de domicile à l'intérieur du Château d'Olonne : se présenter en mairie avec une pièce prouvant votre nouvelle adresse, et le formulaire ci-contre complété\* ; on peut aussi déposer ces pièces ou les poster.

### Déclaration de changement d'adresse

Mise à jour des listes électorales



Je soussigné(e) :

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nouvelle adresse : .....

Ci-joint un justificatif de domicile.

Fait au Château d'Olonne, le ..... 2014

Signature

\*Le document est aussi disponible en téléchargement sur [www.lechateaudolonne.fr](http://www.lechateaudolonne.fr), page d'accueil.